Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20251006-2025-094-DE Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025

> Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 22

Votants

29

### VILLE DE BRIARE

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Monsieur CHARMETANT Alain; Monsieur LHOSTE Laurent; Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur GAUDICHON Eric; Madame GUILLOT Jacqueline; Madame VICHERAT Valérie; Madame GABRIEL Mélanie; Madame MARISSAL Bénédicte; Monsieur COURTILLAT Claude; Monsieur MOURAUX Michel; Monsieur COQUILLET Jean-François; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Monsieur DENIZOT Gabriel; Madame ACIMOVIC Cennet; Monsieur GARDINIER Frédéric; Madame LECLERC Sylvie; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

#### Absents excusés :

Madame NIANG Kiné; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Madame GUINAND Alexandra; Madame LAVARENNE Monique; Madame BOURGOIN Evelyne; Monsieur FAISY Fabien; Madame KHEDDAR Haiate.

#### Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.

Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.

Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.

Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur DENIZOT Gabriel.

Monsieur FAISY Fabien donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.

Madame SIGNORET Edwige est nommée secrétaire de séance.

#### Délibération N° 2025-094 : RAPPORT ANNUEL DSP CAMPING.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

 ${\bf Vu}$  le contrat de concession pour l'exploitation du camping municipal en date du 28 novembre 2017 ;

Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20251006-2025-094-DE Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025

**Vu** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, et notamment son article 52 faisant peser sur le concessionnaire l'obligation de produire un rapport annuel permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la présentation du rapport annuel par l'Adjoint en charge du Tourisme ;

Considérant que le présent rapport sera tenu à disposition du public, conformément à la réglementation en vigueur.

## Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DÉCIDE** De prendre acte du rapport annuel du délégataire du camping 2024.

Le 06 octobre 2025

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

**Edwige SIGNORET** 

Pierre-François BOUGUET